




Département : **SAVOIE**
Canton : **Modane**
Commune : **Villarodin-Bourget**
N°: **ARH 12/2026**

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le 
ID : 073-217303221-20260226-ARH_12_2026-AI

ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE - Année 2026
Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux
pour l'accès au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe

Le Maire de Villarodin-Bourget,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu l'arrêté n°29/2021 en date du 25 mai 2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2026.

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Date d'effet
Mme MARGUERON Céline	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe par ancienneté	1	01/04/2026

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Article 2 : La secrétaire générale de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du Centre de Gestion de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Villarodin-Bourget, le 26/02/2026

Le Maire,
MARGUERON Gilles



Notifié à l'agent,

Mme MARGUERON Céline

Le ...

02/03/2026